

N° CP *le/84-06*
Séance du 22 SEP. 2006

REÇU A LA PRÉFECTURE

25 SEP. 2006

FONDS D'INTERVENTION SOCIALE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MULHOUSE SUD-ALSACE
(L'aventure Citoyenne)
ASSOCIATION SAHEL VERT
(Animations autour du relais de la banque alimentaire)
VILLE DE KINGERSHEIM
(Appropriation de la Maison de la Citoyenneté)

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° E8-2004 du 14/04/2004, complétée par les délibérations n° 2004/IV-108 du 15/10/2004 et n° 2006/III-3è/20 du 23/06/2006 relatives aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU le rapport du Conseil Général n°2005/I-I/01 du 9 décembre 2005 adoptant le Budget Primitif 2006,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

❖ accorde :


- une subvention exceptionnelle de 4 500 € à la Communauté d'Agglomération Mulhouse Sud-Alsace pour son projet « l'Aventure citoyenne » ;
- une subvention exceptionnelle de 1 000 € à la Ville de Kingersheim pour son projet « Appropriation de la Maison de la Citoyenneté par les enfants » ;
- une subvention exceptionnelle de 7 000 € à l'Association Sahel Vert pour son projet « Animation d'activités autour du relais de la Banque Alimentaire ».

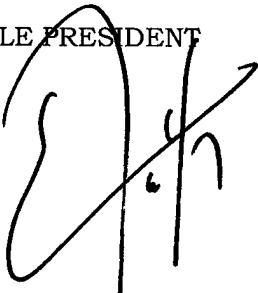
REÇU A LA PRÉFECTURE
25 SEP. 2006

❖ autorise le versement de ces subventions.

La dépense est à imputer au programme H012, chapitre 65, fonction 58 :

- enveloppe 6040, nature 6574 pour 7 000 €
- enveloppe 21130, nature 65734 pour 5 500 €.

Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet **25 SEP 2006**
Publication **29 SEP 2006**
Pour le Président du Conseil Général /
et par délégation

Ludovic LIONS

LE PRÉSIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
.....voix contre
.....abstentions